Mise à jour : 25 juin 2021
Voté en conseil de Faculté du 25 juin 2021

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFASO 1, DFASO 2

DFASO : Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques.
DFASO 1 et 2 correspondent à la 4e et à la 5e année des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire.
REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.
Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master

Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur

PREAMBULE :
Au regard des circonstances exceptionnelles et de la nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences peuvent être adaptées afin de répondre au mieux aux différentes situations de risques majeurs.

A tout moment, selon les besoins académiques ou pédagogiques, à titre exceptionnel, les modalités de contrôles des connaissances et des compétences pourront être modifiées. Le cas échéant, dans le respect dela réglementation en vigueur les étudiants en seront informés, dans un délai minimal de 15 jours avant la datede toute évaluation et elles feront l'objet d'un affichage.

1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1- Peuvent s'inscrire au DFASO les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).

2- Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de 5 inscriptions pour obtenir le DFASO, ni plus de 3 inscriptions pour une même année (sauf dérogation exceptionnelle).

3 - Chaque année d'études comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est représentative de l'acquisition d'un socle de connaissances et compétences pouvant être fractionnées par discipline ou matière.

4 –Modalités de Contrôle des Connaissances :

A-Contrôle continu et régulier : L'étudiant est informé par les enseignants des modalités d'organisation et d'évaluation des contrôles continus et réguliers pour chaque semestre (calendriers, nombre de sessions de contrôle, session supplémentaire, attendus pédagogiques…).
Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation.

L'information, sur les résultats de ces contrôles, doit être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.

B-Contrôle terminal : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.

C-La combinaison des deux modes est possible en respectant les règles de chaque modalité.

U.F. ODONTOLOGIE 545 Av.du Pr. J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

5 - Deux sessions d'évaluations par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux présentiel ou à distance. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, La première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages.
La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre. Le principe de seconde chance pour les examens non terminaux (CC) ne peut avoir lieu entre la date de convocation aux examens terminaux et la date de début des épreuves terminales.
L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant l'envoi de la convocation à la session initiale.

6– Assiduité :
Les modifications calendaires des enseignements ou examens n'exonèrent pas l'étudiant du respect de l'assiduité durant toute la durée de l'année universitaire.

A- L'assiduité aux enseignements (en présentiel ou co-modal) magistraux, dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

B- L'assiduité aux périodes complémentaires de préparation à l'année supérieure ou au cycle supérieur pouvant être mise en place, est aussi obligatoire. Ces périodes sont prévues après les derniers examens de l'année en cours et avant le début de la suivante. Elles n'entrent pas dans l'évaluation de l'année en cours.

7 - Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux, sur décision de la Commission Pédagogique des Relations Internationales, elles peuvent figurer dans le contrat de Réussite en Licence de l'étudiant.

8- En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un évènement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, des travaux pratiques, peut être revu et adapté. Les épreuves d'évaluation des connaissances sont alors adaptées à ce nouveau programme.

25 JUIN 2021

2- ORGANISATON ET DEROULEMENT DES EPREUVES D'EVALUATION

A -Examens en présentiel, session initiale et seconde chance

1 – Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.

2 – Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves pourront être réalisées sur des plateformes numériques d'évaluation.

3 – La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.

4 – Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.

5 – Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.

6 – Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve **et** à la remise de la copie.

7 – Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.
La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousses, vêtements....) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.

8 – Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.

9 – L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.

10 – Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

11 – Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

25 JUIN 2021

B -Examens à distance

1 – Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique. Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC,...) en session initiale et seconde chance.
L'organisation des examens à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université et du présent règlement des examens de la faculté.

C -Examens en contrôle continu, Epreuves Orales

Les modalités de contrôle continu et réguliers des connaissances et des examens sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire ainsi que les modalités de mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.
Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours : Magistral, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques.
Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (écrit, pratique, numérique...)

Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion régulière auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombe à l'enseignant.
La dernière note ou appréciation de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves écrites de la session initiale et de la seconde chance.

Ces notes de Contrôle Continu sont données à titre indicatif sous réserve de la validation par le jury.

E – Stages :

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée pendant la période pandémique avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de réalisation. La mise en œuvre de contrats pédagogiques de réussite pour l'année suivante pourra être décidée lors des délibérations de jury en tenant compte ou pas de la neutralisation du stage. Ces contrats pédagogiques de réussite détermineront les objectifs à atteindre pour chaque étudiant.

1 – Stages hors odontologie
La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1). La validation de ces stages est assurée via la restitution du carnet de stage annoté par les différents responsables de ces stages.

2 – Cliniques au Centre de Soins Dentaires
Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

- Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

1-Le CSCT est organisé et règlementé par l'Arrêté du 8/04/2013- JO du 23/04/2013 qui définit son programme.
Article 12 : Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique, dont le contenu est précisé en annexe I du présent arrêté est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants au cours des deux premiers cycles d'études et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises. Le jury de ce certificat doit être pluridisciplinaire. Une session de rattrapage est organisée.

Article 15 : Le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et compétences définies à l'article 5 du présent arrêté. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

Objectifs généraux
Prise en charge globale du patient

Préparation du CSCT

Ce certificat consiste en une synthèse des connaissances et compétences cliniques acquises au cours de la formation en odontologie.
- Cas cliniques
- Raisonnement clinique et prise de décision thérapeutique
- Diagnostic et élaboration d'un projet thérapeutique
- Rédaction d'une prescription et codification thérapeutique

2 5 JUIN 2021

U.F.R D'ODONTOLOGIE 545 Av.du Pr. J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

2- dispositions générales
Le CSCT est organisé à la fin de la 5ème année (DFASO2) des études odontologiques.

3-Une commission désignée par le Doyen, dénommée commission CSCT, est composée d'enseignants de différentes sous-sections CNU des disciplines odontologiques. La commission est chargée d'établir et de choisir les sujets d'examen proposés aux étudiants.
Un étudiant ayant échoué à la deuxième session d'examen du CSCT redoublera la 5ème année des études odontologiques (DFASO2).
Si l'étudiant a validé par ailleurs les enseignements théoriques et cliniques de DFASO2, il gardera le bénéfice de la réussite aux enseignements théoriques et présentera à nouveau les épreuves correspondant

aux enseignements cliniques et au CSCT.

4- programme
Le programme du CSCT est inclus dans le programme du diplôme de formation approfondie des études odontologiques pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire.

5- L'organisation du CSCT comprend:
Session Initiale

Une épreuve écrite théorique en première session pour 1.5 ECTS

CSCT écrit	Epreuve	Durée	Note
	Ecrite	1h30	Sur 20

Une épreuve sous forme d'Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) pour 1.5 ECTS

CSCT - ECOS	Epreuve	Durée préparation	Durée Epreuve	Note
	ECOS	20 mn	30 min	VALIDATION

Session seconde chance

Une épreuve écrite théorique pour 1.5 ECTS

CSCT écrit	Epreuve	Durée	Note
	Ecrite	1h30	Sur 20

- **Une épreuve sous forme d'Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) pour 1.5 ECTS**

CSCT - ECOS	Epreuve	Durée préparation	Durée Epreuve	Note
	ECOS	20 mn	30 min	VALIDATION

-ADMISSION au CSCT :
-Pour être déclaré admis à la première session d'examen du CSCT, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite et la validation de l'épreuve ECOS

Les candidats ajournés à la première session participent à la deuxième session.

Pour être déclaré admis à la deuxième session d'examen du CSCT, les candidats doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve écrite et la validation de l'épreuve ECOS

En cas de validation finale, le CSCT reste acquis de façon définitive.

Correction des épreuves et Constitution du jury
L'épreuve écrite sera corrigée par des enseignants désignés par le Doyen, sur proposition des responsables de disciplines concernés par les questions traitées.
Le jury final est désigné par le Doyen de la faculté, composé par des enseignants hospitaliers universitaires (PUOD - MCOD)

Attestation d'obtention du DFASO
La validation des 120 ECTS des deux années du DFASO **et** du CSCT donne droit à la délivrance d'une attestation d'obtention du diplôme de formation approfondie des études odontologiques (crédits européens définis conformément au décret n° 2002-482 du 8 avril 2002

3- CONDITIONS D'ADMISSION

25 JUIN 2021

Règles de validation d'une UE
- Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisies doivent être validées.
- Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique, ou de « environnement professionnel », entraîne la non validation de l'UE.

- Pour les autres UE, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.

- Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

Validation de la session initiale

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.
Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en 2e session les matières de l'UE non validées, ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

Validation de la session de seconde chance

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE.
Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2 pour le DFASO 1, les semestres 3 et 4 pour le DFASO 2.

Redoublement ou triplement

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).
Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité.

U.F.R D'ODONTOLOGIE
545
Avdu Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITE DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 **DFASO 1**

SEMESTRE 1

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 4.1.1**conservable	Compétences Odontologie	E.1. Odontologie pédiatrique	2	1h *		2
		E.2. TD odontologie pédiatrique	0,5	CC	N	0,5
UE 4.1.2**conservable	Compétence Prothétique	E.1. Prothèses	2	1h *		2
UE 4.1.3**conservable	Compétences Parodontologie	E.1. Parodontologie	2	1h *		1
		E.2. TP parodontologie	0,5	CC	N	0,5
UE 4.1.4**conservable	Compétences Médecine Orale	E.1. Chirurgie orale et Médecine Orale (CoMo)	2	CC	N	2,5
		E2. Biomarqueurs de la Sphère Orale	1	CC	N	0,5
		E.3. Anatomie Clinique Oro-Faciale	1	1h *		0,5
UE 4.1.5**conservable	Radioprotection	E.1. Radioprotection (voir annexe 2)	1	1h30*		1
UE 4.1.6** conservable	Compétence Orthopédie Dento-Faciale	E.1. TP orthopédie dento-faciale	0,5	CC	V	0,5
UE 4.1.7 **conservable	Compétence linguistique	E.1. Anglais	0,5	CC	V	0,5
UE 4.1.8** conservable	Compétences Occlusodontie	E.1. Occlusion	1	1h*		1
UE 4.1.9 ** conservable	Compétences Biomatériaux	E.1. Biomatériaux	1	1h *		0,5
UE 4.1.10 ** Conservable	Enseignement de libre choix 1	E.1. Enseignement de libre choix (voir annexe A)	3	CC	V	3
UE 4.1.11	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontic	1	V	V	3
		E.2. Clinique de prothèse	1	V	V	3
		E.3. Clinique de Chirurgie orale et Médecine orale	1	V	V	1,5
		E.4. Clinique parodontologie	1	V	V	1,5
		E.5. Clinique imagerie	1	V	V	0,5
		E.6. Clinique occlusodontie	1	V	V	1,5
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1	V	V	1,5
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	V	V	1,5
		TOTAL ECTS				30

*** : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle**

****: Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 **DFASO 1**

SEMESTRE 2

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 4.2.1**conservable	Compétence Prothétique	E.1. Prothèses	2	1h*		2
UE 4.2.2 ** conservable	Compétence Endodontie et Restauration	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h*		2
UE 4.2.3 ** conservable	Compétence Parodontologie	E.1. Parodontologie	2	1h*		1,5
UE 4.2.4**conservable	Compétence Orthopédie Dento-Faciale	E.1. Orthopédie dento-faciale	1,5	1h*		1,5
		E.2. TP orthopédie dento-faciale	0,5	CC	V	0,5
UE 4.2.5 **conservable	Compétences Médecine Orale	E.1. Médecine orale	2,5	CC	N	2
		E.2. Chirurgie orale	1	1h*		1
		E3 Anatomie régionale et clinique	1	1h*		0,5
UE 4.2.6 **conservable	Compétence linguistique	E.1. Anglais	1	CC	V	0,5
UE 4.2.7**conservable	Compétence Odontologie Pédiatrique	E.1.TP odontologie pédiatrique	0,5	CC	V	0,5
UE 4.2.8 **conservable	Compétence Implantologie	E1 TP d'Implantologie	0,5	CC	V	0,5
UE 4.2.9 **conservable	Compétence Santé Publique	E.1. Santé publique	2	1h30*		0,5
		E.2.Actions Service Sanitaire	1	CC	V	1
UE 4.2.10 **conservable	Enseignement de libre choix 2	E.1. (Voir annexe A)	3	Validation	V	3
UE 4.2.11	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	1	Validation	V	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	1	Validation	V	2,5
		E.3. Clinique de prothèse	1	Validation	V	2,5
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine orale	1	Validation	V	1
		E.5. Clinique parodontologie	1	Validation	V	1,5
		E.6. Clinique imagerie	1	Validation	V	0,5
		E.7. Clinique occlusodontie	1	Validation	V	1,5
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation	V	1,5
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation	V	1,5
		TOTAL ECTS				30

*** : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle**

****: Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride**

U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 **DFASO 2**

SEMESTRE 3

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 5.3.1 **conservable	Compétences Odontologie Pédiatrique	E.1. Odontologie pédiatrique	2	1h *		3
UE 5.3.2.conservable	Compétences réhabilitation orale mention OCE	E.1. Odontologie conservatrice et endodontique	2	1h *		2
UE 5.3.3conservable	Compétences Chirurgie et Médecine Orales	E.1. Chirurgie Orale et Médecine Orale	2	1h *		2
UE 5.3.4conservable	Compétence Orthopédie Dento-Faciale	E.1. Orthopédie dento-faciale	1	1h *		1
UE 5.3.5** conservable	Compétence Occlusiodontie	E.1. Occlusion	1	1h*		1,5
UE 5.3.6conservable	Compétence en Santé Publique	E.1. Santé publique	2	1h*		1
		E2. Rédaction Lecture Critique Article	0,5	CC	N	0,5
UE 5.3.7conservable	Compétence linguistique	E.1. Anglais	0,5	CC	V	1
UE 5.3.8conservable	Compétence Recherche	E1 Intérêt des biomarqueurs oraux en clinique	1	CC	N	1
UE 5.3.9 conservable	Enseignement de libre choix 3	E.1. (Voir annexe A)	3	CC	N	3
UE 5.3.10	Cliniques 3	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	1	Validation		2,5
		E.2. Clinique de prothèse	1	Validation		2,5
		E.3. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation		1
		E.4. Clinique parodontologie	1	Validation		1
		E.5. Clinique imagerie	1	Validation		1
		E.6. Clinique occlusodontie	1	Validation		1
		E.7. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation		1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation		2
		E.9. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation		1
		E.10. Clinique d'implantologie	1	Validation		1
		TOTAL ECTS				**30**

*** : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle**

**: Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

25 JUIN 2021

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 **DFASO 2**

SEMESTRE 4

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coeff	MCC	APOGEE	ECTS
UE 5.4.1conservable	Compétence Prothétique	E.1. Prothèse	2	1h*		2
UE 5.4.2conservable	Compétence Pathologie Générale	E.1. Pathologie générale et odontologie	3	1h*		2,5
UE 5.4.3conservable	Compétence Parodontologie	E.1. Parodontologie	2	1h*		1,5
UE 5.4.4conservable	Compétences Gérodontologie et Immunologie	E.1. Gérodontologie	0,5	1h*		0,5
		E.2. Immunologie clinique	1	1h*		1
UE 5.4.5conservable	Compétence lingusitique	E.1. Anglais	0,5	CC	V	0,5
UE 5.4.6conservable	Enseignement de libre choix 4	E.1. Enseignement de libre choix	3	CC	V	3
UE 5.4.7 conservable	Stage urgences	E.1. Stage urgences (AFGSU 2)	1	Validation		0,5
UE 5.4.8 conservable	Stage santé publique	E.1. Stage santé publique	1	Validation		0,5
UE 5.4.9 conservable	Stage UCAA	E.1. Stage UCAA	1	Validation		0,5
UE 5.4.10 conservable	Stage UTEC	E.1 Stage UTEC	1	Validation		0,5
UE 5.4.11	Cliniques 4	E.1. Environnement professionnel	1	Validation		0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	1	Validation		2,5
		E.3. Clinique de prothèse	1	Validation		2,5
		E.4. Clinique de Chirurgie Orale et Médecine Orale	1	Validation		1
		E.5. Clinique parodontologie	1	Validation		1
		E.6. Clinique imagerie	1	Validation		1
		E.7. Clinique occlusodontie	1	Validation		1
		E.8. Clinique de 1e consultations-urgences	1	Validation		1
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	Validation		1,5
		E.10. Clinique d'orthopédie dento-faciale	1	Validation		1
		E.11. Clinique implantologie	1	Validation		1
UE 5.4.12 CSCT conservable	Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique	E.1.CSCT Epreuve pluridisciplinaire Ecrite	1,5	1h30*		1,5
		E.2. CSCT-Examens Cliniques Objectifs et Structurés	1,5	Validation		1,5
		TOTAL ECTS				30

*** : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle**

**: Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques DFASO 1 et 2

Les modalités de validation des cliniques sont dépendantes des conditions pandémiques et/ou exceptionnelles en vigueur. La présence des étudiants en formation clinique dépendra de ces conditions et les objectifs de formation devront s'adapter à ces conditions.

Chaque étudiant dispose d'un carnet de stage pour le suivi de sa formation. L'évaluation se fait à la fin de chaque semestre à partir des carnets de stage.

L'évaluation de l'étudiant porte sur :

- **L'assiduité en clinique,**
- **Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante**
- **Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,**
- **La tenue du dossier médical,**
- **La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique odontologiques.**
- **La compétence pour la réalisation d'acte reconnu comme nécessaire à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.**

Ces objectifs de formation pour chaque semestre pourront être affichés en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Les objectifs de formation réalisés pendant l'été après la validation de la session de seconde chance seront comptabilisés pour l'année suivante.

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un planning précis pour toutes ces vacations sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra faire parapher ce planning pour accord par les **personnes responsables des vacations nommément désignées par le CSERD**

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Assiduité aux vacations obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacations obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacations obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

Session de seconde chance : réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacations supplémentaires enfonction des besoins du service.

CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE

Semestre 1 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

25 JUIN 2021

U.F.R. D'ODONTOLOGIE ★ UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER ★ 545 Av du Pr J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2

Semestre 2 :

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)
- L'activité clinique de l'étudiant. Elle sera mesurée en prenant en compte d'une part son autonomie (« A » sur une échelle de 1 à 5) et d'autre part la difficulté des actes effectués (« D » sur une échelle de 1 à 10). Ces deux valeurs seront appréciées lors de chaque séance de soin par l'enseignant responsable. Leur produit AxD mesure l'activité d'apprentissage clinique.

  Activité clinique attendue (sur l'ensemble de l'année) :

  - DFASO1 : 60 points

  - DFASO2 : 100 points

Session de seconde chance :

Réaliser les exigences de validation de la session initiale

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE ET ENDODONTIQUE

A- Evaluation clinique des connaissances

La validation clinique portera sur quatre points :

1 – Appréciation quantitative

2 – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, assiduité).

3 – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.

4 – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et descontacts avec le patient, ...).

4e année	35 points	6 incisives, canines ou prémolaires
5e année	65 points	6 molaires

Obturation d'une Cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame : 1 point Obturation d'une Cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 2 pointsObturation d'une Cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame : 3 points
Éclaircissement interne : 4 points (acte global quel que soit le nombre de séances)
Reconstitution par tenon fibré : 5 points
Éclaircissement externe : 8 points
Onlay : 8 points
Facette : 8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA : 5 pointsChirurgie endontique : Opérateur 6 points.
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire,hémi-section radiculaire) : Opérateur 6 points

B- Répartition des travaux cliniques

DFASO 1

Semestre 1 : Session initiale :

- 5 points et 1 traitement endodontique initial sur incisive, canine ou prémolaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

25 JUIN 2021

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.

- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 : Session initiale :

- 30 points et 5 traitements endodontiques initiaux sur incisives, canines ou prémolaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

DFASO 2

Semestre 1 : Session initiale :

- 10 points et 1 traitement endodontique sur molaire.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Semestre 2 : Session initiale :

- 55 points et 5 traitements endodontiques sur molaires.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

Session de seconde chance :

- finir au minimum le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

C- <u>Modalités de validation des traitements endodontiques</u>

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :1 – Traitement endodontique réalisé **sous digue.**

2 – Nettoyage et mise en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFGSO .3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.

cotation majorée avec avis de l'enseignant.

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum** :deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,

une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail

une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

Tout manquement constaté pourra coûter à l'étudiant l'invalidation de l'acte effectué

U.F.R. D'ODONTOLOGIE 545 Avdu Pr. J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

PROTHESES

DFASO 1

Semestre 1 :
Session initiale :
Présenter **2 cas cliniques** (avec empreinte, montage sur articulateur, wax-up...). NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :
Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

La **tenue des dossiers**, les **comportements** envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

Semestre 2 :
Session initiale :
Réaliser un quota de **40** points (cf : liste d'acte codifiée).

Session de seconde chance :
Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

La **tenue des dossiers**, les **comportements** envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

Seules les** prothèses transitoires **suivies des prothèses d'usage seront cotées.(Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

DFASO 2

Semestre 1 :
Session initiale :
Réaliser un quota de **20** points (cf : liste d'acte codifiée).
NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

Session de seconde chance :
Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

La **tenue des dossiers**, les **comportements** envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

Semestre 2 :
Session initiale :
Réaliser un quota de **50** points (cf : liste d'acte codifiée).

25 JUIN 2021
U.F.R D'ODONTOLOGIE
545
Av.du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Session de seconde chance :
Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de **5** points supplémentaires.

La **tenue des dossiers**, les **comportements** envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées.(Sauf exception laissée à l'approbation de

l'enseignant responsable).

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.

PAP résine	1 à 4 dents	3
	5 à 8 dents	5
	9 à 13 dents	8

PAP métallique	1 à 6 dents	10
	7 à 10 dents	12
	11 à 14 dents	13
Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points		
PAC résine	Uni-maxillaire	8
	Bi-maxillaire	18
	Uni-maxillaire avec PAC immédiate.	18
	Bi-maxillaire avec PAC immédiate	40

PAP immédiate	1 à 4 dents	2
	5 à 8 dents	4
	9 à 13 dents	10

PAC immédiate	Uni-maxillaire	10
	Bi-maxillaire	22

REPARATIONS

	Labo. Interne	Labo. Externe
Fracture simple prothèse partielle ou totale	1	1
Adjonction dents et/ou crochets - 1 à 5 éléments - au-delà de 5 dents	 2 3	 1 2
Réparation PBM sans remontage dents Réparation PBM avec remontage dents		1 2
Rebasage résine auto Rebasage définitif (mise en moufle)	2	 2

U.F.R. D'ODONTOLOGIE 545 Avdu Pr. J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer despoints supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.
Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section deProthèses.

PROTHESE ADJOINTE

Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)

IMPLANTOLOGIE

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 /quadrant	
Prothèse conjointe - Premier élément - Éléments suivants - Pontique de bridge		 13 10 0
Bridge transvissé, dents résine (forfait)10 - 12 dents		60
Prothèse adjointe* - pilier locator la paire - barre de connexion *s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle	6	 10

PROTHESE CONJOINTE

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle métal	9	
Coiffe partielle céramique Onlay facette	11	
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radiculaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée par élément	2	

25 JUIN 2021

U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av.du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

CFAO EN METHODE DIRECTE

CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1,DFASO 2, DFTCC).

Onlay CFAO (restauration partielle)	**8**
Couronne CFAO (restauration totale)	**10**

DIVERS

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	**3**	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration		**5**

1ère CONSULTATION – URGENCES - TELEMEDECINE

L'étudiant aura un calendrier de ses vacations cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture duCSERD

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance:

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

Session de seconde chance :

Assiduité aux vacations cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers.

U.F.R. D'ODONTOLOGIE 545 Av.du Pr. J.L Viala 34193 MONTPELLIER CEDEX 5 2 UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1 : Session initiale :

• Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.

• Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.

• Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).

• Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

• Respecter les rendez-vous

- **Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur logos**
- **Uniquement pour les DFASO1: Assiduité aux vacations obligatoires (« régulation en occlusodontie »)**

Session de seconde chance :

• Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).

• Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

Semestre 2 :

Session initiale : • Avoir traité deux cas complets pour les DFASO2 et un cas pour les DFASO1 (Occlusodontie /Apnée du sommeil). - prise d'empreintes + montage sur simulateur. - prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...). - contrôles

• Rendre un compte-rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos nettes (exo et endo-buccales avec et sans orthèse et avec écarteurs photo).

• Assurer le suivi des cas en cours (uniquement pour DFASO 2).

• Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel en service).

• Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues.

• Respecter les rendez-vous Session de seconde chance :

• Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale.

• Traiter un nouveau cas complet. • Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et collègues

Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement

- **Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur logos**
- **Uniquement pour les DFASO1: Assiduité aux vacations obligatoires (« régulation en occlusodontie »)**

25 JUIN 2021

PARODONTOLOGIE- DFASO 1

actes	points attribués
Détartrage	3
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
Ré-évaluation	10
Débridement sous-gingival 1 sextant	15
Frénectomie	15
Gingivectomie unitaire	15
Gingivectomie sextant	20
Chirurgie à lambeau d'assainissement	30
Elongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
Stade II simple	30
Chirurgie par lambeaux avec comblement	40
Elongation coronaire hémi-arcade	40
Stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe epithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe epithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

Semestre 1

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,

25 JUIN 2021

- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins,
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

Semestre 2

Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.
- **Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un total de 123 points dont 93 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 2 débridements sous-gingivaux (2 sextants). (cf tableau des points en fonction des actes).**

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique et le charting parodontal. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av. du Pr. J.L. Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

DFASO2

actes	points attribués
Détartrage	3
Dossier parodontal 1er opérateur	15
Dossier parodontal 2ème opérateur	15
Ré-évaluation	10
Débridement sous-gingival 1 sextant	15
Frénectomie	15
Gingivectomie unitaire	15
Gingivectomie sextant	20
Chirurgie à lambeau d'assainissement	30
Elongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
Stade II simple	30
Chirurgie par lambeaux avec comblement	40
Elongation coronaire hémi-arcade	40
Stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe epithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe epithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

- Le débridement sous-gingival n'est pas considéré comme un acte chirurgical.
- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée, régénération tissulaire induite et régénération osseuse guidée pré-implantaire), les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale) et les chirurgies plastiques parodontales.
- L'étudiant devra rendre un compte-rendu préopératoire et post-opératoire pour chaque chirurgie réalisée, comptes-rendus qui permettront la validation de l'acte.

Session initiale :

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,

25 JUIN 2021

- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des acte s et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

Semestre 2

Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des acte s et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.
- **Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un total de 137 points dont 122 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 1 chirurgie parodontale. (cf tableau des points en fonction des actes)**

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.

Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique, le charting parodontal et le diagnostic. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

Session de seconde chance

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

U.F.R D'ODONTOLOGIE
545
Av.du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

IMAGERIE

DFASO 1, DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- Vacations prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables del'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacations.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et lemanipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacations effectuées

Session de seconde chance:

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et lemanipulateur radio.

Semestre 2 :

Session initiale :

- Présence obligatoire aux vacations.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et lemanipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacations effectuées

Session de seconde chance :

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacations supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et lemanipulateur radio.

ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE

DFASO 1

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacations comme aide opératoire des DFASO2.

Session seconde chance :

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

Semestre 2 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacations comme aide opératoire des DFASO2.

Session seconde chance:

Assiduité à 4 vacations supplémentaires.

U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av.du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

25 JUIN 2021

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

Assiduité à l'ensemble des vacations.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1ère consultation, d'un enfant polycarié à rendre sous format power point la qualité des photos et radiographies sera exigée.

Session seconde chance :

Répondre aux exigences de la session initiale. 100 points supplémentaires à réaliser.

Réaliser un compte-rendu écrit et iconographié d'une 1ère consultation, d'un enfant polycarié à rendre sous format power point la qualité des photos et radiographies sera exigée.

Semestre 2 :

- **Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacations.

Evaluation quantitative : 400 points à réaliser dont :

- 2CCP.
- 3 Pulpotomies.
- 1 cas de scellement de sillons.

Evaluation qualitative de l'activité clinique :

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la démarche diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers. -

Examen oral, portant sur les connaissances cliniques et théoriques

- **Session seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale. 100 points supplémentaires à réaliser.

ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

DFASO 2

Semestre 1 :

Session initiale :

- Présence obligatoire.
- Binôme avec un interne .
- Examen clinique + examens complémentaires d'au moins trois patients.
- Présentation clinique orale : diagnostic et objectifs de traitement.

Session seconde chance :

- Vacations d'été.
- Présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiques dessituations cliniques qui leur sont confiées.

25 JUIN 2021
U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Semestre 2 :

Session initiale :

- Binôme avec 1 interne.
- 1 présentation clinique écrite: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiquesdes situations cliniques qui leur sont confiées.

Session seconde chance :

- Vacations d'été.
- 2 présentations cliniques écrites: diagnostic et les objectifs de traitement orthopédiques et orthodontiquesdes situations cliniques qui leur sont confiées.

IMPLANTOLOGIE

DFASO 2

Semestre 1

Session initiale : Assiduité aux vacations

Session seconde chance : examen oral portant sur des questions de cours sur la chirurgie et la prothèse implantaires.

Semestre 2

Session initiale : chaque étudiant devra avoir réalisé un cas simple d'implantologie avec une prise en charge globale du patient, ou avoir participé activement à un cas d'implantologie avec prise en charge globale du patient.

Session seconde chance : Examen oral : questions de cours + commentaires de cas cliniques.

Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne.

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE.

MODULE 2 (DFASO 1) :

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne.

MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation.

Annexe 3 : Modalités de validation des stages

Session initiale : la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

NB : même si la validation des stages se fait au second semestre du DFASO 2, les stages se déroulent sur toute l'année.

Session seconde chance: la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

Liste des stages :

Stage d'urgences

Objectifs généraux : l'enseignement doit permettre à l'étudiant de valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Durée : 1 à 2 jours.

U.F.R. D'ODONTOLOGIE
545
Av du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
25 JUIN 2021

DFASO2 :

1) Stages santé publique

Les Actions – stages de santé publique de DFASO2 se font auprès de populations à besoins spécifiques, vulnérables ou de recours. Selon les besoins de santé publique, elles impliquent **des missions de prophylaxie-prévention et éducation et hygiène bucco-dentaire en santé orale avec la possibilité d'implication des étudiants en assistanat clinique et l'utilisation de la télémédecine.**

Les stages comprennent :

- **3 stages - actions de santé publique**
  - Durée : 1 demi-journées de 4h avec 1h de formation théorique préalable par action.

Les publics concernés sont :

- Personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, service de gériatrie et structures d'appui au grand âge)
- Personnes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, établissements médicaux sociaux)
- Publics en rapport avec les missions de santé publique de la Ville (secteur scolaires, populations précaires).

- **2 stages : vacations cliniques de santé publique – Handicap - Télémédecine**
  - Durée : 2 demi-journées de 3h (6h) en secteur clinique

Les publics concernés sont :

- Personnes en situation de handicap et dépendances (services hospitaliers & CSD)

Stage UCAA

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : être conscient de ses limites et de ses compétences et être apte à réaliser les actes de médecine et chirurgie orale, et de sédation pour des patients des différents groupes d'âge (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

Le stage comprend :

- des vacations de chirurgie et anesthésie ambulatoire (UCAA) :
  - durée : 1 vacation de 6h.
  -

Stage UTEC : Vacations aux Urgences Tête et Cou :

Durée : 1 vacation de 6h sur les samedi/ dimanches et jours fériés.

25 JUIN 2021
U.F.R D'ODONTOLOGIE
545
Av du Pr. J.L Viala
34193 MONTPELLIER
CEDEX 5
2
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Annexe 4 : DFASO 1 : Service Sanitaire

Le service sanitaire est régi par l'Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé.

La formation et les évaluations du service sanitaire s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants : comprendre L'organisation sanitaire et sociale et ses conséquences sur les actions de prévention, de promotion et d'éducation à lasanté.

Conformément au décret du 12 juin 2018, les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur ont fixé, par l'**arrêté du même jour relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé** et notamment par son article 6, les conditions de validation de la façon suivante :

« La validation du service sanitaire est obtenue par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis et capitalisé l'ensemble des crédits d'enseignement issus des différentes unités d'enseignement concernées conformément à l'annexe I et validé l'action concrète de prévention, l'ensemble constituant le service sanitaire. Elle donne lieu à **la délivrance d'une attestation**. La validation de l'action de prévention est effectuée par l'établissement d'inscription de l'étudiant après avis du responsable de la structure d'accueil dans laquelle l'action a été réalisée. **Un justificatif qui précise le lieu où l'action concrète de prévention a été effectuée ainsi que sa date de réalisation, la thématique développée et les publics rencontrés lors de cette action est délivré par le responsable de la structure d'accueil** ».

La validation pratique du service sanitaire se fera sur la base des actions du service sanitaire pour un volume horaire global de 80 heures avec une préparation préalable aux actions de 25 heures. Elle est prononcée par le Directeur de la Faculté d'odontologie sur avis de l'enseignant responsable du service sanitaire.

En conformité avec l'article D. 4071-2 du décret et de l'article 7 de l'arrêté sur le service sanitaire, le service sanitaire est déployé à destination « *de publics identifiés comme prioritaire* » au **sein de structures ou établissements partenaires conventionnels** liées à la faculté d'Odontologie pour des missions de prévention et de promotion de la santé orale.